

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2280

11 octobre 2007

SOMMAIRE

Alimar S.A.	109434	La Grande Casse	109432
Alpha Pyrenees Luxembourg Two	109437	Neightilus S.à r.l.	109420
Amorim Investments IV S.A.	109420	ONEX HBI Holdings II Limited	109396
Atemi Luxco S.à r.l.	109405	Oras S.A.	109404
BRVT Holding II S.à r.l.	109404	ProServices Management S.à r.l.	109405
Cable TV S.A.	109436	Regor HOLDING S.A.	109439
Cofidex S.A.	109440	Schroeder & Partners	109403
Corning Finance Luxembourg S.à r.l.	109438	Sofinka S.A.	109439
Corning Ventures S.à r.l.	109438	Studiofund S.A.	109437
Dentorlux S.à r.l.	109426	Syneco S.à r.l.	109394
DeWAG Holdings S.à r.l.	109399	T & A Europe S.A.	109395
Eastbridge B.V.	109394	Tamaco European S.A.	109404
Egon Jewellery S.A.	109411	TE Yorckstrasse Luxembourg S.C.S.	109405
Electronics for Imaging Investments S.à r.l.	109407	Therme 2 Europe S.A.	109408
Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l.	109426	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	109433
Eurosofi S.A.	109440	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	109435
Foncière des Caraïbes S.A.	109434	Unitel S.A.	109420
Greenford Holding S.à r.l.	109432	Urquijo Premier Sicav	109438
Hopper International S.A. Holding	109435	Utility Corporate Services S.à r.l.	109434
Immo Space S.A.	109435	Value S.A.	109412
Jade Portfolio 1 S.à r.l.	109412	Vitas Capital	109425
Kenzan International S.A.	109396	Vitas Capital	109419
Kindston S.à r.l.	109432	White Sun Re Company S.A.	109440
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	109404	WMK Group S.A.	109433
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	109396	W.T.A. World Trade Agency S.A.	109426
La Grande Casse	109394	Zenith Rail S.A.	109433

Syneco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8089 Bertrange, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 85.034.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109316/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Eastbridge B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007109320/7241/11.

(070124915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

La Grande Casse, Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.006.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA GRANDE CASSE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.006, constituée suivant acte reçu par Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 10 septembre 2003,

une assemblée générale extraordinaire a été tenue par-devant ledit notaire Paul Bettingen en date du 2 août 2006, l'extrait afférent ayant été publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2447 du 30 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Faizand, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Nicolas, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

2.- Démission d'un administrateur

3.- Nomination d'un nouvel administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Adeline Segaud et de lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Didier Nicolas, employé privé, né à Nancy, (France), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

Afin de mettre l'article 16 des statuts en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Faizand, D. Nicolas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2007. Relation GRE/2007/3585. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007109315/231/66.

(070125033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

T & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.941.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 16 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour T & A EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109363/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

ONEX HBI Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.529.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007109364/242/13.

(070124657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Kenzan International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007109365/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04515. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.550.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

In the year two thousand and seven, on the third of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appears:

KOCH RESOURCES INVESTMENTS, L.P., an exempt limited partnership governed by the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda and being registered with the Bermuda Companies Register under number 98-0513392, represented by its general partner KOCH RESOURCES TREASURY, INC., a corporation governed by the laws of Delaware (USA), having its registered office The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (County of New Castle), Delaware (USA) and being registered with the Delaware Companies Register under number 36-4596235,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 3, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole owner of all shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of KOCH RESOURCES LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register, section B is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 25, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is presently fixed at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's issued share capital to the extent of fourteen million and five hundred thousand United States Dollars (USD 14,500,000.-) to raise it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) to fourteen million five hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 14,550,000.-) by creation and issue of two hundred and ninety thousand (290,000) new shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

Subscription - Payment

KOCH RESOURCES INVESTMENTS L.P., prenamed, represented as indicated above, declared through its proxyholder, to subscribe all new shares, and fully pay them up in their nominal value in the amount of fourteen million and five hundred thousand United States Dollars (USD 14,500,000.-) by contribution in kind consisting of one point two hundred twenty-five per-cent (1.225%) of one thousand three hundred twenty-one (1,321) common shares, representing together one hundred per-cent (100%) of the share capital of KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC, a named Alberta Corporation, governed by the laws of Canada, having its registered office at 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada and being registered under number 2013167867, which portion of the shares are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of fourteen million and five hundred thousand United States Dollars (USD 14,500,000.-), the total value of the one thousand three hundred twenty-one (1,321) common shares being one billion one hundred eighty-three million six hundred seventy-nine thousand six hundred seventy-seven United States Dollars (USD 1,183,679,677.-).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence, ownership and value of such shares has been given to the undersigned notary by a declaration of KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC, prenamed, attesting that KOCH RESOURCES INVESTMENTS L.P. is the unrestricted owner of such shares, a balance sheet of KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC, prenamed, dated May 2, 2007 certified «true and correct» by the director(s) of KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC and a copy of the share certificates of KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC.

Effective implementation of the contribution

KOCH RESOURCES INVESTMENTS L.P., through its proxyholder, declares that:

- it is the sole and unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective today without qualification;
- all further formalities are in course in Canada, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, duly represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, who require the notary to act as follows:

To acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph** . The share capital is fixed at fourteen million five hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 14,550,000.-) represented by two hundred and ninety-one thousand (291,000) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one hundred twelve thousand five hundred Euro (€ 112,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

KOCH RESOURCES INVESTMENTS, L.P., un «exempt limited partnership» régi par les lois de Bermude, avec siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda et inscrit auprès du registre des sociétés de Bermude sous le numéro 98-0513392, représenté par son «general partner» KOCH RESOURCES TREASURY, INC., une société régie par les lois de Delaware (Etats-Unis), avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (County of New Castle), Delaware (Etats-Unis) et inscrit auprès du registre des sociétés de Delaware sous le numéro 36-4596235,

ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule propriétaire de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KOCH RESOURCES LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze millions et cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 14.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) à quatorze millions cinq cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 14.550.000,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix mille (290.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

Souscription - Libération

KOCH RESOURCES INVESTMENTS L.P., prénommé, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par son mandataire, souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de quatorze millions et cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 14.500.000,-) par apport en nature consistant en un virgule deux cent vingt-cinq pourcent (1,225%) de mille trois cent vingt et une (1.321) actions ordinaires, représentant ensemble cent pourcent (100%) du capital social de KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC, une «named Alberta Corporation», régie par les lois du Canada, avec siège social à 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada et enregistrée sous le numéro 2013167867, laquelle portion d'actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur de quatorze millions et cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 14.500.000,-), la valeur totale des mille trois cent vingt et une (1,321) actions ordinaires étant de un milliard, cent quatre-vingt-trois millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept Dollars des Etats-Unis (USD 1.183.679.677,-).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport émise par KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC, prénommée, certifiant que KOCH RESOURCES INVESTMENTS L.P. est le propriétaire sans restrictions des actions apportées, par un bilan de KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC, prénommée, du 2 mai 2007 certifié «sincère et véritable» par les administrateurs de KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC et par une copie des certificats d'actions de KOCH RESOURCES CANADA HOLDING ULC.

Réalisation effective de l'apport

KOCH RESOURCES INVESTMENTS L.P., par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule propriétaire sans restrictions des actions apportées et possède tous pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant également et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actions est réalisé à ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Canada aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Rachel Uhl, prénommée, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour prendre désormais la teneur suivante:

« **Art.6, premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quatorze millions et cinq cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 14.550.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt et onze mille (291.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent douze mille cinq cents Euros (€ 112.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, Relation: LAC/2007/7085. — Reçu 106.515,83 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109290/211/163.

(070125232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 951.655,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of September,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DeWAG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up on 23 March 2007 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of 23 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.494 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 29 June 2007 by a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Articles of Incorporation»).

The meeting is presided by Mrs Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints Mr Laurent Clairret, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 767,186.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine euro (EUR 184,469.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 767,186.-) divided into seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 951,655.-) divided into nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. To issue, with a total share premium of eighteen thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 18,447), one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine (184,469) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (1,844,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares to nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A, of one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine (184,469) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (1,844,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares to nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

6. To authorize any lawyer of LINKLATERS LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 19 of the Articles of Incorporation:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine euro (EUR 184,469.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 767,186.-) divided into seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 951,655.-) divided into nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The shareholders resolve to issue, with a total share premium of eighteen thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 18,447), one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine (184,469) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (1,844,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares to nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Me Xenia Thomamüller, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A, for one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine (184,469) new shares with one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (1,844,700) warrants, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with a share premium of eighteen thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 18,447) and to make payment in full for each such new shares, with the above-mentioned warrants, by a contribution in cash of two hundred and two

thousand nine hundred and sixteen euro (EUR 202,916.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine (184,469) shares newly issued, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) with warrants corresponding to, in aggregate, one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (1,844,700) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the one hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-nine (184,469) new shares, with the above-mentioned warrants, to ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 951,655.-) divided into nine hundred and fifty-one thousand six hundred and fifty-five (951,655) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Sixth resolution

The shareholders resolve to authorize any lawyer of LINKLATERS LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand seven hundred (EUR 3,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq septembre,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de DeWAG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 23 mars 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 le 23 avril 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.494 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 29 juin 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Madame Xenia Thomamüller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne Monsieur Laurent Clairet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Emmanuel Avice, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des associés représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (767.186,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf euros (184.469,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (767.186,- EUR) divisé en sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros (951.655,- EUR) divisé en neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

2. Émission, avec une prime d'émission totale de dix-huit mille quatre cent quarante-sept euros (18.447,- EUR), de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf (184.469) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un nombre total d'un million huit cent quarante-quatre mille sept cents (1.844.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales à neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf (184.469) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un nombre total d'un million huit cent quarante-quatre mille sept cents (1.844.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales à neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

6. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'émission de warrants dans le registre des warrants de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 19 des Statuts:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf euros (184.469,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (767.186,- EUR) divisé en sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros (951.655,- EUR) divisé en neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre, avec une prime d'émission totale de dix-huit mille quatre cent quarante-sept euros (18.447,- EUR), cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf (184.469) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un nombre total d'un million huit cent quarante-quatre mille sept cents (1.844.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales à neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue M^e Xenia Thomamüller, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire en nom et pour le compte de ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf (184.469) nouvelles parts sociales avec un million huit cent quarante-quatre mille sept cents (1.844.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, avec une

prime d'émission de dix-huit mille quatre cent quarante-sept euros (18.447,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent deux mille neuf cent seize euros (EUR 202.916,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement des cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf (184.469) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), avec des warrants correspondant à un nombre total d'un million huit cent quarante-quatre mille sept cents (1.844.700) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-neuf (184.469) parts sociales nouvellement émises, avec les warrants susmentionnés, à ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte du Sous-Fonds A.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros (951.655,- EUR) divisé en neuf cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq (951.655) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Sixième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement des warrants dans le registre des warrants de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille sept cents euros (3.700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, L. Clairet, E. Avice, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25347. — Reçu 2.029,16 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109314/220/241.

(070125274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Schroeder & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 47.780.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109333/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05298. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.053.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47371 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007109334/211/11.

(070125233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Tamaco European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.762.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 16 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.
Pour TAMACO EUROPEAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109367/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Oras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.892.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109264/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

BRVT Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.342.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109331/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05293. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Atemi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.301.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48601 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007109332/211/11.

(070125223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.263.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007109368/219/13.

(070125216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

TE Yorckstrasse Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.332.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the second day of March.

Before Us, Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

TE YORCKSTRASSE S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115945, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, Jurist, professionally residing in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

I. The appearing party is the sole unitholder of TE YORCKSTRASSE LUXEMBOURG S.C.S., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 29 March 2006, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1387 of 19 July 2006, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 116332.

II. The unit capital of the Company is currently set at twelve thousand euro (EUR 12,000.-) divided into six hundred (600) units of twenty euro (EUR 20.-) each, all fully paid up.

III. The appearing party has become the sole owner of all the Company's units and therefore acknowledges the dissolution de jure of the Company, decides the liquidation of the Company and decides to act as liquidator.

IV. The appearing party being the sole unitholder and the liquidator of the Company declares that (i) it irrevocably assumes all liabilities towards third parties known to the Company which are duly accounted for, (ii) it will irrevocably assume the obligation to pay for all liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, (iii) all assets are the property of the sole unitholder and, (iv) as a result thereof, the liquidation of the Company is closed.

V. Approval of the interim accounts of the Company and full discharge is granted to the General Partner of the Company for the carrying out of its mandate up to this date.

VI. The corporate books, records and other data carriers of the Company shall be lodged for a minimum period of five years at the registered office of AMICORP (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, at 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TE YORCKSTRASSE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115945, représentée par Mr. Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La société TE YORCKSTRASSE LUXEMBOURG S.C.S., a été constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (la «Société»), le 29 mars par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1387 du 19 juillet 2006, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116332.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille euro (EUR 12.000,-) représenté par six cent (600) actions d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune, entièrement libérées.

III. La comparante étant devenue la seule propriétaire des actions de la Société prend acte de la dissolution de plein droit de la Société, décide la liquidation de la Société et décide d'agir en tant que liquidateur.

IV. La comparante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare (i) assumer irrévocablement tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers, lesquelles ont été dûment provisionnés, (ii) assumer irrévocablement l'obligation de payer tous les passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à ce jour, (iii) que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, (iv) de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

V. Approbation des comptes intermédiaires et décharge pleine et entière est accordée au gérant commandité pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

VI. Les livres comptables et tous autres documents de la société seront conservés pendant une durée minimum de cinq années au siège social d'AMICORP (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1517. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109269/242/83.

(070124878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Electronics for Imaging Investments S.à r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Capital social: EUR 1.523.425,00.

Adresse de la succursale: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 77.240.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register Section B, under number 77.240,

here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated March 31, 2006, which after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to act:

1. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS S.à r.l., with registered office in Amsterdam, The Netherlands, and with place of effective management and principal establishment at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 77.240,

2. The share capital of the Company presently amounts to one million five hundred twenty-three thousand four hundred and twenty-five Euros (EUR 1,523,425.-) divided into sixty thousand nine hundred and thirty-seven (60,937) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

3. The undersigned, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company.

4. The undersigned declares being the liquidator of the Company. Moreover, the undersigned declares that all known liabilities of the Company have been settled and that it will perform the formalities relating to the transfer of the assets in the concerned jurisdictions.

5. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

6. The undersigned, sole shareholder of the Company, wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

7. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

On the basis of these facts and declaration, the notary states the dissolution of ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS S.à r.l.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 111.773,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, dont l'adresse professionnel est au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 mars 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est actuellement l'unique propriétaire de toutes les parts de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination de ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à Amsterdam (Pays-bas), et dont la direction effective et le principal établissement se trouve au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 77.240,

2. La société a actuellement un capital social de un million cinq cent vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.523.425,-), représenté par soixante mille neuf cent trente-sept (60.937) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3. La comparante, en qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4. La comparante déclare être le liquidateur de la Société. De plus, la comparante déclare que le passif connu de la société est réglé et qu'elle réalisera toutes les formalités relatives au transfert des actifs dans les juridictions concernées.

5. L'activité de la Société a cessé. L'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. En conséquence, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

6. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur la base de ces faits et déclarations, le notaire acte la dissolution de ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 21, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109263/211/90.

(070125041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Therme 2 Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.472.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Mignani, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

2.- Monsieur Philippe Leroy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue,

ici représenté par Madame Nathalie Poussier, responsable administrative, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 29 août 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de THERME 2 EUROPE S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christophe Mignani, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- Monsieur Philippe Leroy, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	<u>1.550</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs.

a) Monsieur Christophe Mignani, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue;

b) Monsieur Philippe Leroy, administrateur de sociétés, né à Enghien les Bains (France), le 26 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue;

c) Monsieur Thierry Hellers, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire: la société ABROAD CONSULTING S.A. avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Poussier, P. Serres.

Enregistré à Echternach, le 31 août 2007. Relation: ECH/2007/1040. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 septembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007109253/201/169.

(070125047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Egon Jewellery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.264.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON JEWELLERY S.A.

Signature / Signature

Director A / Director B

Référence de publication: 2007109378/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04520. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.019.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 19 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour VALUE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109379/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.455.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.859.

The appearer for the above is here represented by Mrs Corinne Petit, employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 17 August 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name JADE PORTFOLIO 1 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»).

The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of Managers. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l.	<u>12,500</u>
Total: twelve thousand five hundred Shares	12,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (€ 12,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed Managers of the Company for an undetermined period:

- Mark Dunstan, manager, born on 11 February 1962 in Melbourne, Australia, with professional address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Christian Terberger, manager, born on 27 October 1953 in Frankfurt am Main, with professional address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same

appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.859.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 17 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JADE PORTFOLIO 1 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les « Sociétés Apparentées »), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les

secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un euro (1,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chaque membre individuellement le «Gérant»).

Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature d'un des Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par un des Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de Gérance. En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

109419

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l.	12.500
Total: douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (€ 2.500,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mark Dunstan, gérant, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Christian Terberger, gérant, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt am Main, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature de l'un des Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par l'un des Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23838. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109230/5770/399.

(070124685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Vitas Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITAS CAPITAL
Signature / Signature
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007109381/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04508. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007109382/231/14.

(070125256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Unitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.344.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 19 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour UNITEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109376/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Neightilus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.285.

In the year two thousand and seven, on the sixth of August.

Before Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of NEIGHTILUS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer on 4 June 2007.

The meeting was opened at 2.00 pm with Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the nominal value of the Company's shares;
2. Subsequent, restatement of article 6 of incorporation of the Company;
3. Resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as sole manager of the Company;
4. Creation of two classes of managers;
5. Subsequent, restatement of article 12 of incorporation of the Company;
6. Appointment of Class A and Class B managers of the Company;
7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the par value of the shares of the Company from their current amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) down to one Euro (EUR 1.-) and to increase the number of shares of the Company from one hundred (100) to twelve thousand five hundred (12,500).

Eight thousand two hundred fifty shares (8,250) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, will be held by SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Two thousand eight hundred seventy-five (2,875) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, will be held by STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Wisconsin (USA), with registered office at 3600 South Lake Drive, St. Francis, WI 53235, USA.

One thousand (1,000) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, will be held by STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Three hundred seventy-five (375) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, will be held by STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware (USA), with registered office at CORPORATE SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.»

Third resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as sole manager of the Company, with immediate effect.

The general meeting of shareholders further resolves to grant full discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the exercise of his mandate.

Fourth resolution

The general meeting resolves that there shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager» and that the Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 12 of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

« **Art. 12.** The company is administered by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

A Managers:

- Mrs Beatriz Kanitz Meldrum, born on February 8th, 1971 in Rio de Janeiro, with professional address at Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, United Kingdom; and
- Mr Maurice Wyatt, born on November 7th, 1968 Baltimore, United States of America with professional address at Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, United Kingdom.

B Managers:

- Mr Antonius (Ton) Zwart, born on Mai 29th, 1966 in Rotterdam (The Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- Mr Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980 in Luxembourg, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The general meeting declares that further to the above resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

A Managers:

- Mrs Beatriz Kanitz Meldrum
- Mr Maurice Wyatt

B Managers:

- Mr Jacques de Patoul
- Mr Antonius (Ton) Zwart

All legal proceedings relating to disputes arising out of or relating to this document shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Courts of the Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEIGHTILUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du grand-duché de Luxembourg avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la «Société»), constituée par un acte du notaire Martine Schaeffer du 4 juin 2007.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Pierre-Yves Genot, licencié en droit, résidant à Luxembourg, qui est également choisis comme scrutateur par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Consécutivement, changement de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant unique de la Société;
4. Création de deux classes de gérants;
5. Consécutivement, changement de l'article 12 des statuts de la Société;
6. Nomination des gérants de Class A et de Class B de la Société;
7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) et d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cent (100) à douze mille cinq cents (12.500).

Huit mille deux cent cinquante (8.250) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune seront détenues par SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL LTD., une limited company constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune seront détenues par STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et existant sous les lois du Wisconsin (USA), ayant son siège social au 3600 South Lake Drive, St. Francis, WI 53235, USA.

Mille (1.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune seront détenues par STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LTD., une limited company constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune seront détenues par STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP, un limited partnership constitué et existant sous les lois du Delaware (USA), ayant son siège social au CORPORATE SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant unique de la Société, avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide qu'il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B» et que la Société ne sera engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 12 des statuts de la Société est modifié et devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

Gérants A:

- Mme Beatriz Kanitz Meldrum, né le 8 février 1971 à Rio de Janeiro, avec résidence professionnelle au Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, Royaume-Uni; et
- M. Maurice Wyatt, né le 7 novembre 1968 à Baltimore (Etats-Unis d'Amérique), avec résidence professionnelle au Second Floor, 4 Albemarle Street London W1S 4GA, United Kingdom.

Gérants B:

- M. Antonius (Ton) Zwart, né le 29 mai 1966 à Rotterdam (Pays-Bas), avec résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 au Luxembourg, avec résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Consécutivement à cette résolution, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants A:

- Mme Beatriz Kanitz Meldrum
- M. Maurice Wyatt

Gérants B:

- M. Jacques de Patoul
- M. Antonius (Ton) Zwart

Toute action judiciaire relative à des contestations portant sur ce document sera de la compétence exclusive des tribunaux du grand-duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, P.-Y. Genot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22022. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109284/211/277.

(070125038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Vitas Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITAS CAPITAL
Signature / Signature
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007109387/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04510. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

W.T.A. World Trade Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.644.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 20 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour W.T.A. WORLD TRADE AGENCY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109388/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Dentorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 25, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 48.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007109380/231/14.

(070125266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.442.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ELLERSTON ASIA PACIFIC FUND, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

Here represented by Candida Gillespie, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ELLERSTON ASIA PACIFIC (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at eighteen thousand united states dollars (18,000.- USD) divided into five hundred (500) share quotas of thirty-six united states dollars (36.- USD) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by ELLERSTON ASIA PACIFIC FUND, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of eighteen thousand united states dollars (18,000.- USD) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

For the purpose of the registration, the capital is valued at EUR 13,027.43 (thirteen thousand twenty-seven euro forty-three cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- Mr Thomas James Gallagher, company director, born at Mayo, Ireland, on July 6, 1964, with professional address in CONPRESS INTERNATIONAL FINANCE, Trident House, Dublin Road, Naas, Co. Kildare, Ireland,

- Mrs Candida Gillespie, private employee, born at San Paulo, Brésil, on August 23rd, 1971, with professional address in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

- Mr Doeke van der Molen, company director, born at Hengelo, The Netherlands, on March 1, 1969, with professional address in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELLERSTON ASIA PACIFIC FUND, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, lies Cayman,

ici représentée par Candida Gillespie, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ELLERSTON ASIA PACIFIC (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille dollars des états-unis (18.000,- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales de trente-six dollars des états-unis (36,- USD) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par ELLERSTON ASIA PACIFIC FUND, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille dollars des états-unis (18.000.- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à EUR 13.027,43 (treize mille vingt-sept euros quarante-trois cents).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas James Gallagher, administrateur de société, né à Mayo, Irlande, le 6 juillet 1964, demeurant professionnellement à COMPRESS INTERNATIONAL FINANCE, Trident House, Dublin Road, Naas, Co. Kildare, Irlande,

- Madame Candida Gillespie, employée privée, née à San Paulo, Brésil, le 23 août 1971, demeurant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

- Monsieur Doeke van der Molen, administrateur de société, né à Hengelo, Pays-Bas, le 1^{er} mars 1969, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gillespie, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20621. — Reçu 130,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109242/242/277.

(070124668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Greenford Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.289.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 12 juillet 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 12 juillet 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à savoir 100 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune à CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 119.271.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109391/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Kindston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.276.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 12 juillet 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 12 juillet 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à savoir 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune à CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 119.271.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109392/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

La Grande Casse, Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007109377/231/14.

(070125034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

WMK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.354.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 20 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour WMK GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109386/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Zenith Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.630.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 20 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour ZENITH RAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109389/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 86.642.

Le bilan et l'annexe au 16 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007109427/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04012. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Alimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.022.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de M. Luc Verelst, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

ALIMAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109430/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Foncière des Caraïbes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.997.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 23 février 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

FONCIERE DES CARAIBES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109429/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.264.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007109372/219/13.

(070125213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

Le bilan et l'annexe au 14 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007109432/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04008. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean LAMBERT et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109433/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Hopper International S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2007

1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

4. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109405/777/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 13 juillet 2007, que la composition du conseil d'administration a été modifiée comme suit:

- M. Peter Szymon Antolik et M. Andrew Donald Low, administrateurs de classe A, ont démissionné de leur mandat avec effet au 13 juillet 2007;

- M. Benjamin Ian Way et M. Gavin William Kerr ont été nommés administrateurs de classe A avec effet au 13 juillet 2007;

- M. Max Anthony Mitchell a été nommé administrateur de classe A avec effet au 16 juillet 2007.

A compter du 13 juillet 2007, la composition du conseil d'administration de la Société est la suivante:

Administrateurs de classe A:

M. Alexander H. Harvey, résidant au 49 Rosebery Street, Mosman, NSW 2088, Australie;

M. Benjamin I. Way, résidant au N° 2 Section 1 Fusing South Road 5/F New Concord Building, 10492 Taipei, Taiwan;

M. Gavin W. Kerr, résidant au 11, Bermudiana Road, Rosebank Centre, HM 08, Pembroke, Bermudes.

Administrateur de classe B:

M. Carl Speecke, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A compter du 16 juillet 2007, la composition du conseil d'administration de la Société est la suivante:

Administrateurs de classe A:

M. Alexander H. Harvey, résidant au 49 Rosebery Street, Mosman, NSW 2088, Australie;

M. Benjamin I. Way résidant au N° 2 Section 1 Fusing South Road 5/F New Concord Building, 10492 Taipei, Taiwan;

M. Gavin W. Kerr, résidant au 11, Bermudiana Road, Rosebank Centre, HM 08, Pembroke, Bermudes;

M. Max Anthony Mitchell, résidant au 15 Queen's Road Central, 36 Edinburgh Tower, Rms 3603-4, Hong-Kong.

Administrateur de classe B:

M. Carl Speecke, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109416/7959/41.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04408. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Alpha Pyrenees Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 95.142.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 8 août 2007

Les associés de la Société décident d'approuver:

- le transfert de cinq cents (500) parts sociales détenues par ALPHA PYRENEES NOZAY GP LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et le Pays de Galles, enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 06.032.217, ayant son siège social au 124 Sloane Street, London SW1X9BW, Angleterre à:

ALPHA PYRENEES BELGIUM S.A., une société anonyme de droit belge, enregistrée au Registre de Commerce de Bruxelles, sous le numéro 0878.758.434, ayant son siège social au 16, rue des Trois Arbres, 1180 Uccle - Bruxelles, Belgique.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

	Parts sociales
ALPHA PYRENEES BELGIUM S.A., cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG TWO

Signature

Manager

Référence de publication: 2007109413/6534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Studiofund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.057.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 août 2007

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société fixe le nombre d'administrateurs à quatre.

Deuxième Résolution

La société nomme Mademoiselle Emilie Higle, employée privée, né le 23 février 1983 à Metz (France), demeurant à L-5555 Remich, 19, Place du Marché, au poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société attribue une signature A à l'administrateur Daniel Freres.

Quatrième Résolution

La société attribue une signature A à l'administrateur Eyal Grumberg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 27 août 2007.

La société STUDIOFUND S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109417/1351/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.020.093.965,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.156.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 août 2007 que:

L'associé unique a nommé la personne suivante au poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 29 août 2007 et pour une durée indéterminée:

- M. Christophe Blondeau, employé, né le 28 février 1954 à Anvers demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, à L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109418/556/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Corning Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.318.980.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.453.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 août 2007 que:

L'associé unique a nommé la personne suivante au poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 29 août 2007 et pour une durée indéterminée:

- M. Christophe Blondeau, employé, né le 28 février 1954 à Anvers demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, à L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109419/556/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Urquijo Premier Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.062.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 juillet 2007

En date du 22 juillet 2007, le conseil d'administration a décidé de:

Changer le siège social de URQUIJO PREMIER SICAV de

11, rue Aldringen vers

50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour URQUIJO PREMIER SICAV
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007109420/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Regor HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.511.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2007

1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
4. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109401/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Sofinka S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.650.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Thierry Trinon, Monsieur Olivier Van Der Rest et COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur et Monsieur Pierre Schill en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph Winandy, 92, rue de l'horizon, L-5960 Itzig au poste d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109400/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

White Sun Re Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.316.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 7 mai 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

WHITE SUN RE COMPANY S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109435/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2008.

Extrait sincère et conforme

COFIDEX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109436/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Eurosofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert.
R.C.S. Luxembourg B 123.216.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48611 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007109329/211/11.

(070125229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.